

Date de la convocation
13 juillet 2017

Date d'affichage
13 juillet 2017

Nombre de membres

En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 19

L'an **deux mil dix-sept**, le lundi **dix-sept juillet**, à 09 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 13 juillet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick **GRÉGORI**, Maire.

Présents : M^{mes} et M^{rs}

Patrick **GRÉGORI**, Maire,

Françoise **MANIÈRE**, Françoise **NION**, adjoints,

Philippe **RAGOT**, Christian **VOLLET**, Fanny **SEIDENBINDER**, Brigitte **LAURENT**, Joël **VOISIN** (jusqu'à 9 heures 30), Philippe **GACHELIN**, Laurence **LEPROUST**, Stéphanie **COLLET**, Laurence **MONIN** et Christine **JUY**.

Absents ayant donné procuration : M^r André **BESNIER** (pouvoir à M^r Patrick **GREGORI**), M^r Guy **VOLLET** (pouvoir à M^{me} Françoise **NION**), M^{me} Sophie **GOHON** (pouvoir à M^{me} Françoise **MANIÈRE**), M^r Vincent **LEROY** (pouvoir à M^r Philippe **RAGOT**), M^{me} Karine **VIRLOUVET** (pouvoir à M^{me} Stéphanie **COLLET**) et M^r Olivier **RONDEAU** (pouvoir à M^{me} Christine **JUY**).

Absent excusé : M^r Joël **VOISIN** (à partir de 9 heures 30).

M^{me} Françoise **NION** a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil **approuve** le **compte rendu** de la réunion du 23 mai 2017 et les membres présents signent le registre des délibérations.

ELECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS -

(arrêté préfectoral du 10 juillet 2017 fixant l'élection des délégués titulaires et des délégués suppléants du Conseil municipal de la commune de Ceton le 17 juillet 2017 à 9 heures)

Le conseil municipal composé de 19 conseillers municipaux, élira 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Membres du bureau de vote :

Président : M^r Patrick **GREGORI**

Secrétaire : M^{me} Françoise **NION**

Les deux conseillers municipaux les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin : M^r Philippe **RAGOT** et M^r Christian **VOLLET**.

Les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin: M^{me} Christine **JUY** et M^{me} Laurence **MONIN**.

Listes présentées : 1/ Ceton change de ton

2/ Ensemble pour Ceton

L'élection se fait sans débat au scrutin secret. Les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 19

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Ont obtenu :

Liste "Ceton change de ton" : 10 voix = 3 sièges

Liste "Ensemble pour Ceton" : 9 voix = 2 sièges

Ainsi, 4 sièges ont pu être attribués, la liste "Ceton change de ton" ne comprenant que 2 candidats.

Ont été proclamés en qualité de délégués :

M^{me} Christine JUY, M^r Olivier RONDEAU, M^{me} Brigitte LAURENT et M^r Philippe RAGOT.

PERSONNEL COMMUNAL –

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE À TEMPS COMPLET –

Départ de Mr Joël VOISIN à partir de 9 heures 30

Remarque de M^{me} Christine JUY quant au respect ou non des trois jours francs nécessaires pour réunir le conseil municipal, le 14 juillet étant un jour férié. Mr le Maire précise que M^{me} JUY a pu consulter les documents relatifs à la réunion le jeudi 13 juillet après-midi.

Afin de permettre la nomination d'un agent de la commune, lauréat de l'examen professionnel, le maire propose au conseil la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps complet et la suppression de celui d'adjoint administratif, actuellement occupé par cet agent.

Majorité pour cette proposition.

Pour : 16

Contre :

Abstentions : 02

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE À TEMPS COMPLET –

Pour permettre l'avancement de grade dont peut bénéficier l'un des agents de la commune, actuellement adjoint technique territorial, qui remplit toutes les conditions nécessaires et, sur avis favorable de la Commission Administrative Paritaire, le maire propose au conseil municipal de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2017 et la suppression de celui d'adjoint technique, actuellement occupé par cet agent.

Majorité pour cette proposition.

Pour : 16

Contre :

Abstentions: 02

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE À TEMPS NON COMPLET -

Pour permettre l'avancement de grade dont peut bénéficier l'un des agents de la commune, actuellement adjoint technique territorial, qui remplit toutes les conditions nécessaires et, sur avis favorable de la Commission Administrative Paritaire, le maire propose au conseil municipal de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps non complet (30 heures hebdomadaires), à compter du 1^{er} septembre 2017 et la suppression de celui d'adjoint technique, actuellement occupé par cet agent.

Majorité pour cette proposition.

Pour : 16

Contre :

Abstentions : 02

* * * * *

CONVENTION DE GESTION ADMINISTRATIVE AVEC LA CDC DES COLLINES DU PERCHE NORMAND-

Suite au transfert de la compétence scolaire des communes du territoire historique du Val d'Huisne à la CDC par arrêté préfectoral le 30 juin 2017, la Communauté de Communes des Collines du Perche Normand prend en charge toutes les opérations de fonctionnement et d'investissement depuis le 1^{er} juillet 2017.

Afin de faciliter le transfert juridique des agents des écoles de la commune à la CDC (1^{er} octobre 2017), il est nécessaire de signer une convention de gestion administrative qui permettra à la commune de traiter les salaires des mois de juillet, août et septembre 2017 des agents concernés, qui seront remboursés par la CDC à la commune.

Accord pour la signature de la convention.

Pour : 16

Contre :

Abstentions 02

* * * * *

PROMESSE DE VENTE -

Dans l'éventualité où les locataires actuels du local commercial sis 11 rue Edouard Fournier formuleraient le souhait d'acquérir le local susvisé, le conseil se prononce sur le prix de vente de 87 000 €, pendant une période de dix ans, et autorise le maire à signer la promesse de vente.

Majorité pour cette proposition.

Pour : 16

Contre : 02

Abstentions

* * * * *

INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME -

La mise à disposition gratuite des services de l'État pour l'instruction des actes d'urbanisme prendra fin le 1^{er} janvier 2018. Afin d'anticiper cette transition, le maire propose au conseil d'y mettre fin et de reprendre l'instruction par les services de la commune, à compter du 1^{er} décembre 2017.

Majorité pour cette proposition.

Pour : 16

Contre :

Abstentions : 02

QUESTIONS DIVERSES -

- ⇒ Mr le Maire informe le conseil d'une demande de dénomination d'un lieu-dit ("La Villa du Chêne").
Les élus rencontreront les pétitionnaires à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10H10.